

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1280

Lancement de l'opération n° 60068019 "Vidéoprotection – Développement et amélioration du dispositif existant 2015-2020" - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 "Vidéoprotection 2015-2020", programme n° 00018

Mission sécurité globale

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1280 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60068019
"VIDEOPROTECTION – DEVELOPPEMENT ET
AMELIORATION DU DISPOSITIF EXISTANT 2015-2020" -
AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1
"VIDEOPROTECTION 2015-2020", PROGRAMME N° 00018
(MISSION SÉCURITÉ GLOBALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/917 du 16 mars 2015, vous avez voté l'autorisation de programme n° 2015-1 « Vidéo protection 2015-2020 », programme 00018.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Vidéo protection – développement et amélioration du dispositif existant ».

Par cette même délibération, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Vidéo protection 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00018.

Depuis 2000 et l'installation des premières caméras de vidéo protection des espaces publics de Lyon, ce dispositif a connu différentes extensions. En effet, la vidéo protection est présente sur les quartiers suivants : Duchère, Presqu'île, Vieux Lyon, Péri-Moncey, Gerland, Cité Internationale, Berges du Rhône, Part-Dieu, Rives de Saône, Confluence, Mermoz, Etat-Unis, Parc Blandan, Grand Trou.

Cette démarche raisonnable et raisonnée correspond aux attentes exprimées dans le cadre des diagnostics et évaluations réalisées régulièrement. De plus, ce dispositif a pu démontrer ses qualités et apports en termes d'efficacité, qu'il s'agisse de prévention et de lutte contre la délinquance ou de gestion urbaine de proximité.

L'opération n° 60068018 « Vidéo protection – Développement et amélioration du dispositif existant 2015-2020 » permettra la réalisation de différents projets tels que :

- D'une part, l'extension de la vidéo protection pour un montant de 1 300 000 €, sur les secteurs Langlet/Santy à Lyon 8^e, place Maréchal Lyautey à Lyon 6^e, Mermoz Nord à Lyon 8^e, Confluence à Lyon 2^e et pour des opérations ponctuelles non planifiées.

- D'autre part, le maintien à niveau des installations techniques pour un montant de 2 030 000 €, dont la mise à niveau fonctionnelle et technique de la Direction Supervision Globale, le raccordement du Centre d'Echange Lyon

Perrache, le renouvellement des enregistreurs d'images, la maintenance des caméras et leur remplacement en numérique.

Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Vidéo protection 2015-2020 », programme 00018.

Le montant global de l'opération est estimé à 3 330 000 € TTC, réparti entre les différents projets suivants :

Projet	Montant en €
Extension de la vidéo protection secteur Langlet / Santy à Lyon 8 ^e	300 000
Extension de la vidéo protection Place Maréchal Lyautey à Lyon 6 ^e	100 000
Extension de la vidéo protection secteur Mermoz Nord à Lyon 8 ^e	350 000
Extension de la vidéo protection secteur Confluence à Lyon 2 ^e	350 000
Opérations ponctuelles d'extension de la vidéo protection non planifiées	200 000
Mise à niveau fonctionnelle et technique de la Direction Supervision Globale	600 000
Raccordement du Centre d'Echange Lyon Perrache	20 000
Renouvellement des enregistreurs d'images	310 000
Maintenance des caméras et leur remplacement en numérique	1 100 000

Pour l'ensemble de ces projets, le Collège d'Ethique de la vidéo protection ainsi que les Conseils de quartiers seront associés à toutes les étapes et procédures desdits projets.

Vu les délibérations n° 2015/917 du 16 mars 2015 et n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 6^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Sécurité, Déplacements, Voirie ;

DELIBERE

1 – Le lancement de l'opération n° 60068019 « Vidéo protection – Développement et amélioration du dispositif existant 2015-2020 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Vidéo protection 2015-2020 », programme n° 00018.

2 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00018, AP n° 2015-1 « Vidéo protection 2015-2020 », opération n° 60068019 « Vidéo protection – Développement et amélioration du dispositif existant 2015-2020 » et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 112, selon la décomposition prévisionnelle suivante, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- année 2015 : 200 000 €
- année 2016 : 900 000 €
- année 2017 : 570 000 €
- année 2018 : 505 000 €
- année 2019 : 605 000 €
- année 2020 : 550 000 €.

3 - Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions, y compris le FIPD, le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférant à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. Y. SECHERESSE